ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE

(Art 1326, 2288 et 2292 du Code Civil – Art 22-1 de la Loi 89-162 du 6 juillet 1989 – Art 23 de la Loi 94-624 du 21 juillet 1994)

Je soussigné M / Mme		
Né(e) le à		
Adresse actuelle :		
Déclare avoir participé en tant que caution à la négociation et à la signature de l'acte suivant :		
CONTRAT DE LOCATION		
Conclu le / 20 entre :		
M / Mme	locataire d'une part,	
Et SAS SOGELOC / CAMPUS D'ARMOR	bailleur d'autre part,	
RAPPEL DES PRINCIPALES CONDITIONS DE LA LOCATION		
Studio Type N°		
Adresse		
Durée de la location de douze (12) mois éventuellement renouvelables ou reconductibles prenant effet le / 20		
Loyer mensuel initial de € révisable chaque année selon la moyenne sur quatre trimestres de l'indice de référence de loyer (IRL) publiés par l'INSEE.		
Charges mensuelles€		
DECLARATION DE LA CAUTION		
Je déclare me porter caution solidaire des engagements pris par M / Mme dans l'acte ci-dessus défini et m'engage à garantir la satisfaction de toutes ses o division ni de discussion, pour le paiement de toutes les sommes, loyers éventuel charges, réparations, frais éventuels de procédure et plus généralement de tout vertu de l'acte précité.	bligations, sans bénéfice de llement révisés, indemnités,	

Le présent cautionnement est donné pour la durée du contrat initial et de son renouvellement éventuel Je déclare avoir été totalement informé de la nature et de la portée de mon cautionnement et de l'étendue de

mon obligation.

Paraphe:

ENGAGEMENT DE LA CAUTION

« Je soussigné(e) M / Mme	'étendue des obligations que je contracte et que, 2 du 6 juillet 1989, le cautionnement ne peut pas garantissant les obligations locatives du locataire,
Accepte de me porter caution solidaire et indéfinie, sans be du contrat de bail consenti à M / Mme	d'une (1) nouvelle année, le cas échéant, et en
(montant du loyer en chiffres et en lettres)	
- du montant des charges dont le montant actuel est de :	
(montant des charges en chiffres et en lettres)	
- de toutes sommes autres pouvant être dues en vertu du exécution de ses obligations par le locataire sus indiqué poursuite en paiement.	
Si le bail venait à se poursuivre par tacite reconductio conditions légales et sous réserve qu'il n'y ai aucune mor que défini ci-dessous, éventuellement révisé, je m'engag nouveau bail.	dification du montant du loyer et des charges tel
Je reconnais avoir parfaitement compris qu'à la première motifs, même s'il bénéficie d'un plan de règlement d'un su les sommes impayées déterminées ci-dessus ou détermina	rendettement constaté, je serai débiteur de toutes
Je sais que lorsque le cautionnement d'obligations résulta du titre 1er de la loi 89-462 du 6 juillet 1989, ne comport	nt d'un contrat de location, conclu en application e aucune indication de durée ou lorsque la durée
du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution per La résiliation prend effet au terme du contrat de location	n, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat
reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit Je déclare avoir reçu un exemplaire du contrat de location	
Fait à Le/2	20 en deux exemplaires.
La Caution Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »	Le Créancier ou son mandataire Signature précédée de la mention « Lu et approuvé, caution acceptée »